

Une récolte de pommes de terre moyenne à bonne est attendue

Les pommes de terre ont pu être plantées dans de bonnes conditions cette année, tant concernant la météorologie que le sol. Les quatre périodes de chaleur ont mis les plantes sous stress, alors que les précipitations ont fortement divergé selon la région. Si sur le plateau et en Suisse occidentale les pluies ont été plus abondantes et régulières, ce qui a favorisé la croissance, une longue période de sécheresse dans le Nord-est de la Suisse a provoqué un stress supplémentaire pour les cultures pendant leur développement.

Dans toute la Suisse, les qualités sont néanmoins bonnes et les calibres sont plutôt grands, ce qui engendre une offre équilibrée.

Les 21 et 22 août, les représentants de la production, du commerce et de l'industrie au sein de swisspatat ont évalué 1137 échantillons représentatifs des variétés importantes de pommes de terre (y compris bio) dans toutes les régions de Suisse. Les résultats de cette évaluation ont servi de base à l'estimation de la récolte 2017.

Augmentation moyenne des rendements de 15 %

S'élevant à 409 kg/a, les rendements nets sont plus élevés que les deux années précédentes, sans néanmoins atteindre tout à fait le niveau de 2012 (427 kg/a). Avec une part comestible moyenne de 78 %, les rendements à la surface atteignent 361 kg de part comestible par are pour toutes les variétés. En comparaison avec les cinq dernières années, parmi lesquelles on compte trois très faibles récoltes (2013/2015/2016), les rendements à la surface de cette année dépassent la moyenne de 15 %. En outre, les calibres sont grands et la part de pommes de terre à raclette est donc faible.

Les qualités internes et externes sont bonnes. Comparativement à l'année précédente, on note une présence légèrement plus importante de gale bosselée et de gale poudreuse. Parmi les autres défauts constatés, citons les tubercules verts et déformés ainsi que la présence de repousses.

Les teneurs en amidon s'élèvent à 14.6 % et sont globalement un peu plus faibles que l'année précédente (15.4 %). La récolte doit être effectuée avec les soins requis. S'élevant à 44 %, la part d'échantillons avec des tiges encore vertes est plus basse que l'année précédente (58.2 %). Cela signifie que le développement des cultures est déjà bien avancé et que le rendement ne devrait plus augmenter beaucoup.

Augmentation de la surface cultivée

Selon les estimations, la surface de pommes de terre a augmenté de près de 200 ha par rapport à l'année précédente. Elle s'élève à 11 209 ha (2016 : 10 995 ha). Cette augmentation concerne surtout les variétés à chair farineuse, notamment Jelly. Des surfaces manquent en revanche pour Agria, d'où une baisse des quantités.

Prix indicatifs à la production au-dessous de la fourchette moyenne des prix

Vu les rendements moyens plus élevés que les cinq dernières années, l'offre moyenne et la légère baisse de la demande, les prix indicatifs à la production 2017 se situent au-dessous de la fourchette moyenne des prix (FMP) pour toutes les variétés de table. L'écart est plus important

pour les variétés à chair farineuse, en raison de l'offre excédentaire, que pour les variétés à chair ferme.

Le prix indicatif à la production des variétés à chair ferme comme Annabelle, Charlotte, Ditta, Erika, Gourmandine, Marabel, Venezia et Vitabella s'élève à présent à CHF 46.15/100 kg (FMP : CHF 47.50).

Le prix des variétés à chair farineuse Challenger, Concordia, Jelly, L. Felicia, Laura et Victoria a été fixé à CHF 39.35/100 kg (FMP : CHF 43.20).

Quant au prix de la principale variété à frites Agria, il se monte à CHF 41.65/100 kg (FMP : CHF 41.60). Enfin, le prix de l'importante variété à chips Lady Claire a été fixé à CHF 40.65/100 kg (FMP : CHF 42.65) (autres variétés cf. tableau).

Les prix des variétés de l'examen variétal officiel de Swisspatat correspondent aux prix des variétés de comparaison.

Rendements supérieurs à la moyenne des pommes de terre bio

Après deux mauvaises années, les rendements des pommes de terre bio sont très satisfaisants. Le rendement moyen pour toutes les variétés s'élève à 258 kg de part comestible par are (2016 : 139 kg PC/ha) et dépasse ainsi la moyenne sur cinq ans de 37 %. Vu la bonne demande, les prix bio 2017 s'élèvent à CHF 88.15/100 kg pour les variétés à chair ferme et à CHF 87.15/100 kg pour les variétés à chair farineuse (FMP : CHF 91.50). Les prix suivants ont été fixés pour les variétés destinées à l'industrie : Agria CHF 73.85/100 kg, Markies CHF 76.50/100 kg et variétés à chips 68.50/100 kg (FMP : CHF 76.50).

Conditions de prise en charge : suppression de l'adaptation spéciale de l'année précédente

L'adaptation des conditions de prise en charge rendue nécessaire par la récolte de l'année précédente a été annulée. Cela signifie que la tolérance fixe pour les pommes de terre de table s'élève de nouveau à 6% et que la longueur maximale des variétés à chair ferme est fixée à 12 cm. La tolérance de refus pour le calibre des pommes de terre de transformation se monte de nouveau à 10 %. Quant aux calibres des variétés à chips, ils oscillent de nouveau entre 42.5 et 70 mm selon les usages pour le commerce. Enfin, les exceptions pour les fissures de croissance ont été supprimées.

Adaptation des conditions de prise en charge pour Agria Industrie en 2017

Comme annoncé en mai, les écarts suivants sont valables pour Agria Industrie pour la récolte 2017 :

Pour la gale poudreuse, la gale bosselée et la gale profonde (§114/5), le refus de prise en charge est valable en cas de dépassement de 12 %.

Pour le calibre 60+, la division par deux du défaut est valable pour les tubercules verts, les dégâts dus aux chocs, les taches bleues, drycore et le ver fil de fer. En cas de transformation immédiate, la gale superficielle et la gale réticulée (§115) ainsi que la gale poudreuse, la gale bosselée et la gale profonde (§114/5) ne sont pas déduites jusqu'à 25 % (= refus de prise en charge §114/5 si plus que 25 %). Les modifications sont valables à l'essai pour une année.

Encaissement des contributions des distributeurs à l'échelon du premier intervenant

Conformément à la décision de l'assemblée des délégués de swisspatat, le prix indicatif à la production des pommes de terre précoces et des pommes de terre de table (y compris Agria) contient, outre les contributions de la production (CHF 1.20/100 kg), aussi celles des distributeurs (Fr. 0.15/100 kg) depuis juillet 2016. Le prix indicatif à la production est par conséquent relevé de CHF 0.15/100 kg et un montant de CHF 1.35/100 kg (auparavant CHF 1.20/100 kg) sera désormais déduit lors du décompte. Le prix net pour les producteurs ne change donc pas. Notons que cela ne vaut pas pour les variétés destinées à l'industrie à l'exception d'Agria.

Affouragement à l'état frais possible dès maintenant

Comme toujours, l'affouragement à l'état frais est possible dès maintenant. La part comestible minimale s'élève à 50 %. Les demandes peuvent être envoyées directement à un contrôleur Qualiservice officiel de la région ou au secrétariat de swisspatat (tél. 031 385 36 50). Une liste des contrôleurs agréés se trouve sur www.patate.ch dans la rubrique Branche / Marché.

Le montant des contributions pour affouragement à l'état frais sera fixé en novembre dès que le premier recensement des stocks aura eu lieu.

Les prix indicatifs à la production suivants sont valables dès le 1^{er} septembre 2017 pour les pommes de terre triées selon les usages pour le commerce :

Conventionnelle / SUISSE GARANTIE	Prix pour 100 kg dès le 01.09.2017 ⁴⁾	Calibre
Annabelle	CHF 46.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Charlotte	CHF 46.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Ditta	CHF 46.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Erika	CHF 46.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Gourmandine	CHF 46.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Marabel	CHF 46.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Venezia	CHF 46.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Vitabella	CHF 46.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Agria	CHF 41.65	²⁾ 42.5 – 85 mm
Bintje	CHF 45.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Challenger	CHF 39.35	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Concordia	CHF 39.35	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Désirée	CHF 30.80	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Jelly	CHF 39.35	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Lady Felicia	CHF 39.35	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Laura	CHF 39.35	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Victoria	CHF 39.35	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Agria Industrie	CHF 41.65	²⁾ 42.5 – 85 mm
Charlotte Industrie	Fixé bilatéralement	
Fontane	CHF 40.35	²⁾ 42.5 – 85 mm
Innovator	CHF 40.45	²⁾ > 42.5 mm
Markies	CHF 41.25	²⁾ 42.5 – 85 mm
Raclettes Industrie	CHF 34.00	¹⁾ 35 – 42.5 mm
Hermes	CHF 41.75	²⁾ 42.5 – 70 mm
Kiebitz	CHF 41.30	²⁾ 42.5 – 70 mm
Lady Claire	CHF 40.65	²⁾ 42.5 – 70 mm
Lady Rosetta	CHF 41.05	²⁾ 42.5 – 70 mm
Panda	CHF 51.15	²⁾ 42.5 – 70 mm
Pirol	CHF 42.50	²⁾ 42.5 – 70 mm
Verdi	CHF 43.15	²⁾ 42.5 – 70 mm

Pommes de terre bio	Prix pour 100 kg dès le 01.09.2017 ⁴⁾	Calibre
Annabelle	CHF 88.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Charlotte (table)	CHF 88.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Ditta	CHF 88.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Erika	CHF 88.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Gourmandine	CHF 88.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Vitabella	CHF 88.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Agria (table)	CHF 87.15	²⁾ 35 – 70 mm
Challenger	CHF 87.15	¹⁾ 35 – 70 mm

Désirée	CHF 87.15	¹⁾ 35 – 70 mm
Jelly	CHF 87.15	¹⁾ 35 – 70 mm
Lady Felicia	CHF 87.15	¹⁾ 35 – 70 mm
Laura	CHF 87.15	¹⁾ 35 – 70 mm
Victoria	CHF 87.15	¹⁾ 35 – 70 mm
Agria (Industrie)	CHF 73.85	²⁾ 35 – 85 mm
Charlotte (Industrie)	Fixé bilatéralement	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Markies	CHF 76.50	²⁾ 35 – 85 mm
Hermes	CHF 68.50	²⁾ 42.5 – 70 mm
Lady Rosetta	CHF 68.50	²⁾ 42.5 – 70 mm
Verdi	CHF 68.50	²⁾ 42.5 – 70 mm

Les suppléments et déductions selon la teneur en amidon et la part comestible restent inchangés par rapport aux conditions de prise en charge 2016. Le prix de base pour les pommes de terre de table et de transformation triées sommairement est fixé à CHF. 24.50 pour toutes les variétés.

¹⁾ La tolérance fixe de 6 % est valable pour le calibre. Le seul dépassement de la valeur de tolérance pour le calibre ne constitue pas un critère de refus.

²⁾ La tolérance de 6 % est valable pour le calibre.

³⁾ Au max. 12 cm de long

⁴⁾ Les contributions suivantes sont incluses dans le prix indicatif à la production : pommes de terre de table (y compris Agria) : CHF 1.35 / 100 kg (1.20 production, 0.15 distributeurs), pommes de terre de transformation (sans Agria) : CHF 1.20/100kg.

Évolution des surfaces cultivées en Suisse entre 1997 et 2017

Année	Nombre de producteurs	Surface par producteur en ares	Surface cultivée en ha	Récolte totale en t
1997	15'667	95.6	14'971	686'000
1998	14'511	95.7	13'886	560'000
1999	13'226	103.6	13'708	484'000
2000	12'198	115.5	14'092	600'600
2001	11'356	121.3	13'774	518'000
2002	10'561	127.4	13'457	526'000
2003	9'767	139.7	13'640	458'000
2004	9'314	143.2	13'333	527'000
2005	8'377	149.3	12'510	484'700
2006	7'818	154.5	12'081	391'500
2007	7'323	160.4	11'745	489'800
2008	6'784	163.0	11'058	473'100
2009	6'454	173.8	11'215	521'500
2010	6'006	181.1	10'874	420'800
2011	5'747	195.8	11'250	515'000
2012	5'473	198.7	10'875	446'963
2013	5'237	210.8	11'039	359'761
2014	4'969	228.2	11'341	503'767
2015	4'724	230.5	10'891	388'819
2016	4'577	240.2	10'995	372'901
2017*	4'450	251.9	11'209	458'919

*Estimation

Les usages pour le commerce, tous les calibres carrés et les conditions de prise en charge pour la récolte 2017 sont disponibles auprès de swisspatat sur www.patate.ch/shop ou au 031 385 36 50.